Jour de séance 7 le jeudi 29 octobre 2026

13 h

Prière.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à faire installer des panneaux d'arrêt dans les trois directions à l'intersection de la route 790 et de la route 795. (Pétition 2.)

M^me^ Bockus donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 5 novembre 2026, appuyée par M^me^ M. Johnson, elle proposera ce qui suit :

attendu que les personnes âgées dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux du Nouveau-Brunswick méritent d'avoir accès à un niveau de soins directs qui est adapté à leurs besoins, respecte leur dignité et assure leur sécurité ;

attendu que les pensionnaires des foyers de soins ont de plus en plus de besoins complexes pour ce qui est des soins médicaux, de la mobilité et des capacités cognitives et requièrent ainsi une aide concrète et une supervision accrues ;

attendu que le Nouveau-Brunswick ne dispose actuellement d'aucune norme provinciale de transparence en ce qui a trait à l'établissement du nombre d'heures de soins directs que chaque pensionnaire devrait recevoir quotidiennement ;

attendu que la Nouvelle-Écosse a établi une norme de 4,1 heures de soins directs par pensionnaire par jour, que l'Ontario s'est engagé à fournir 4,0 heures de soins directs et que l'Île-du-Prince-Édouard fournit entre 3,5 et 4,6 heures de soins directs ;

attendu que le gouvernement fédéral recommande un seuil minimum de 4,1 heures de soins directs par patient par jour ;

attendu qu'un nombre suffisant d'heures de soins directs est essentiel pour que les pensionnaires obtiennent en temps opportun l'aide dont ils ont besoin pour se laver, utiliser les toilettes, prendre leurs repas, prendre leurs médicaments, se déplacer, assurer leurs soins personnels, socialiser et répondre à leurs autres besoins quotidiens ;

attendu qu'un manque de personnel et qu'un nombre insuffisant d'heures de soins directs peuvent contribuer à l'épuisement professionnel du personnel, faire augmenter le nombre de lits inoccupés, accroître les pressions qui

s'exercent sur les hôpitaux et les foyers de soins ainsi que réduire la capacité d'assurer des soins sécuritaires aux pensionnaires dont les besoins sont de plus en plus complexes ;

attendu que l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick a demandé au gouvernement d'augmenter le nombre d'heures de soins directs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à augmenter le nombre d'heures de soins directs financées qui sont fournies aux pensionnaires des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et à le porter à au moins 4,1 heures par pensionnaire par jour,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir une norme provinciale transparente sur les heures de soins directs dans les foyers de soins spéciaux, en fonction du niveau de soins requis par les pensionnaires et en tenant compte des normes comparables adoptées dans les autres provinces de l'Atlantique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réaliser à l'échelle provinciale une évaluation comparative des heures de soins directs dispensées et financées dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux, notamment pour déterminer l'incidence des postes vacants, de l'absentéisme et du roulement du personnel.

Conformément à l'avis de motion 4, M^me^ Bockus, appuyée par M^me^ M. Wilson, propose ce qui suit :

attendu que, au Canada, on prévoit un nombre insuffisant d'optométristes pour traiter les 5,5 millions de personnes atteintes d'une affection oculaire ;

attendu qu'environ la moitié des optométristes du Canada sont formés aux États-Unis, ce qui leur coûte très cher, en raison du nombre insuffisant de places dans les deux programmes d'optométrie au Canada ;

attendu que la University of Waterloo offre actuellement le seul programme d'optométrie en anglais au Canada, qu'elle dispose du modèle à suivre pour l'établissement d'un programme d'optométrie au Canada atlantique et qu'elle requiert un engagement financier pour procéder à l'élaboration du programme ;

attendu que l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John, et la University of Waterloo ont déjà signé un protocole d'entente qui témoigne de leur volonté de collaborer pour créer la toute première école d'optométrie du Canada atlantique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à répondre à l'appel de l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick et à soutenir l'élaboration d'une école satellite d'optométrie à l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John, en partenariat avec la University of Waterloo

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir un appui à l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John, et à encourager l'université à investir les fonds initiaux nécessaires pour amorcer l'élaboration du programme.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. D'Amours, appuyé par M. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 4 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit les mots « et à », de « explorer des possibilités en vue de la création au Nouveau-Brunswick d'une école satellite d'optométrie qui servirait les deux communautés linguistiques officielles » ;

dans le deuxième paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit les mots « le gouvernement à », de « examiner et à évaluer la viabilité, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un tel programme en collaboration avec les gouvernements de l'Atlantique. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 6, reprend à 15 h 30. M. Arseneault, vice-président, est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M^me^ M. Wilson, appuyée par M. Savoie, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 4 soit amendé comme suit :

dans le premier paragraphe de la résolution, par la substitution, au mot « satellite », des mots « publique indépendante » ;

dans le deuxième paragraphe de la résolution, par l'ajout, après « Atlantique », de « , ainsi qu'à faire rapport à l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick et à l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John, d'ici à la fin de l'exercice financier en cours ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 46, reprend à 16 h.

M. M. LeBlanc invoque le Règlement ; il soutient que le sous-amendement est irrecevable. M. Savoie intervient au sujet du rappel au Règlement.

La séance, suspendue à 16 h 4, reprend à 16 h 18.

Le vice-président statue que le sous-amendement est recevable.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 16

M. Hogan	M. Ames	M. Cullins
M. Savoie	M^me^ M. Wilson	M^me^ Bockus
M^me^ M. Johnson	M^me^ Conroy	M. Lee
M^me^ Scott-Wallace	M. Oliver	M^me^ Mitton
M. Monahan	M. Russell	
M. Austin	M^me^ S. Wilson	

CONTRE : 23

l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. McKee	M. Mallet
M. M. LeBlanc	l'hon. M^me^ Thériault	M. Bourque
l'hon. M. Legacy	l'hon. M. Herron	M. J. LeBlanc
l'hon. M^me^ Miles	l'hon. M^me^ Townsend	M. Doucet
l'hon. M. Dornan	l'hon. M. Randall	M^me^ Vautour
l'hon. M^me^ C. Johnson	l'hon. M. Kennedy	M^me^ Sodhi
l'hon. M. LePage	l'hon. M. Hickey	M. Robichaud
l'hon. M. D'Amours	M^me^ Wilcott	

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 23

l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. McKee	M. Mallet
M. M. LeBlanc	l'hon. M^me^ Thériault	M. Bourque
l'hon. M. Legacy	l'hon. M. Herron	M. J. LeBlanc
l'hon. M^me^ Miles	l'hon. M^me^ Townsend	M. Doucet
l'hon. M. Dornan	l'hon. M. Randall	M^me^ Vautour
l'hon. M^me^ C. Johnson	l'hon. M. Kennedy	M^me^ Sodhi
l'hon. M. LePage	l'hon. M. Hickey	M. Robichaud
l'hon. M. D'Amours	M^me^ Wilcott	

CONTRE : 16

M. Hogan	M. Ames	M. Cullins
M. Savoie	M^me^ M. Wilson	M^me^ Bockus
M^me^ M. Johnson	M^me^ Conroy	M. Lee
M^me^ Scott-Wallace	M. Oliver	M^me^ Mitton
M. Monahan	M. Russell	
M. Austin	M^me^ S. Wilson	

La question est proposée au sujet de la motion 4 amendée, dont voici le texte :

attendu que, au Canada, on prévoit un nombre insuffisant d'optométristes pour traiter les 5,5 millions de personnes atteintes d'une affection oculaire ;

attendu qu'environ la moitié des optométristes du Canada sont formés aux États-Unis, ce qui leur coûte très cher, en raison du nombre insuffisant de places dans les deux programmes d'optométrie au Canada ;

attendu que la University of Waterloo offre actuellement le seul programme d'optométrie en anglais au Canada, qu'elle dispose du modèle à suivre pour l'établissement d'un programme d'optométrie au Canada atlantique et qu'elle requiert un engagement financier pour procéder à l'élaboration du programme ;

attendu que l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John, et la University of Waterloo ont déjà signé un protocole d'entente qui témoigne de leur volonté de collaborer pour créer la toute première école d'optométrie du Canada atlantique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à répondre à l'appel de l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick et à explorer des possibilités en vue de la création au Nouveau-Brunswick d'une école satellite d'optométrie qui servirait les deux communautés linguistiques officielles

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à examiner et à évaluer la viabilité, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un tel programme en collaboration avec les gouvernements de l'Atlantique.

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion 4 amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 23

l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. McKee	M. Mallet
M. M. LeBlanc	l'hon. M^me^ Thériault	M. Bourque
l'hon. M. Legacy	l'hon. M. Herron	M. J. LeBlanc
l'hon. M^me^ Miles	l'hon. M^me^ Townsend	M. Doucet
l'hon. M. Dornan	l'hon. M. Randall	M^me^ Vautour
l'hon. M^me^ C. Johnson	l'hon. M. Kennedy	M^me^ Sodhi
l'hon. M. LePage	l'hon. M. Hickey	M. Robichaud
l'hon. M. D'Amours	M^me^ Wilcott	

CONTRE : 16

M. Hogan	M. Ames	M. Cullins
M. Savoie	M^me^ M. Wilson	M^me^ Bockus
M^me^ M. Johnson	M^me^ Conroy	M. Lee
M^me^ Scott-Wallace	M. Oliver	M^me^ Mitton
M. Monahan	M. Russell	
M. Austin	M^me^ S. Wilson	

La présidente de la Chambre reprend le fauteuil.

M. M. LeBlanc invoque le Règlement ; il soutient que M. Monahan a modifié une vidéo des délibérations de la Chambre en y ajoutant des éléments graphiques générés par l'IA, puis a diffusé la vidéo sur les médias sociaux. M. Savoie intervient au sujet du rappel au Règlement. La présidente de la Chambre sursoit à statuer.

Conformément à l'avis de motion 3, M^me^ Scott-Wallace, appuyée par M. Ames, propose ce qui suit :

attendu que, dans le passé, ont été accordés au Canada pour aider les familles plusieurs types de crédits qui visaient à favoriser une vie active, dont le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, un crédit de 500 $ accordé en soutien aux familles pour les inciter à faire d'un mode de vie actif une priorité ;

attendu que le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants a été aboli en 2017 par les Libéraux fédéraux ;

attendu que, en Saskatchewan, la prestation pour les familles actives donne de bons résultats pour les familles admissibles dont les enfants prennent part à des activités sportives, culturelles et récréatives ;

attendu que, en raison du coût élevé de la vie, bon nombre de familles n'ont pas les moyens d'inscrire leurs enfants à des activités bénéfiques pour leur santé ;

attendu que, selon les données les plus récentes de Statistique Canada, 70 % des gens du Nouveau-Brunswick ont un excès de poids ou sont obèses ;

attendu que la Société médicale du Nouveau-Brunswick, la Fondation des maladies du coeur du Nouveau-Brunswick et Diabète Canada ont qualifié d'épidémie la prévalence de l'obésité au Nouveau-Brunswick et ont dans le passé demandé au ministère de la Santé d'élaborer une stratégie relative à l'obésité ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre sur pied la prestation du Nouveau-Brunswick pour les familles actives afin de fournir aux familles du Nouveau-Brunswick dont le revenu est inférieur à 80 000 $ par année une prestation de 200 $ par enfant pour les aider à couvrir les frais d'inscription à des activités sportives, culturelles et récréatives.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.